

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 12 mars 2008 de M. Thierry Piguet, intitulée: «No man's land à l'école des Genêts».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Le chemin de Sous-Bois qui mène à l'école des Genêts a été refait lors de l'aménagement de ce groupe scolaire.

Or, depuis près de dix ans, une bande de terrain en friche, laissée quasiment à l'abandon, borde ce chemin. Rien n'a été entrepris. Chaque partie – municipalité et Canton – semble se renvoyer ce morceau de terrain qui n'appartient à personne.

Qu'en est-il exactement? Que peut faire le Conseil administratif pour terminer l'aménagement de ce chemin par une bordure plus agréable?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En 2002, soit quatre ans après la construction de l'école des Genêts, une opération immobilière privée a été réalisée sur les parcelles contiguës situées le long du chemin d'accès à l'école, propriété de la Ville de Genève.

Au terme de cette opération, le propriétaire a laissé à la Ville de Genève une parcelle triangulaire d'environ 150 m<sup>2</sup>. En raison de son statut juridique peu clair, cette bande de terrain n'a pas été aménagée et les entreprises qui ont construit les bâtiments voisins ont épandu du gravier afin d'éviter qu'elle ne se transforme en bourbier.

Aujourd'hui, cette parcelle appartient clairement au domaine public de la Ville de Genève. Le Service des espaces verts et de l'environnement a réalisé un semis de prairie sèche et a installé une clôture provisoire. La parcelle devrait prendre son allure définitive d'ici au printemps 2009.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

Le 21 mai 2008.